

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 14 décembre 2015.

Étaient présents à cette séance, Mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron et Luc A. Bonneau siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le maire Lucien Boivin.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

RÉSOLUTION No 2015-224

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION No 2015-225

Adoption des prévisions budgétaires 2016

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2016 s'élevant à 4 503 000\$ soient adoptées par le conseil municipal.

RÉSOLUTION No 2015-226

Taux de la taxe foncière 2016 (taux variés et taxes de secteur Villas, Grenier-Allard)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2002-19, adopté à la séance ordinaire ajournée du 16 décembre 2002, autorise l'imposition de la taxe foncière générale par résolution (989 C.M.).

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues s'établissent comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	773 700\$
Sécurité publique	364 800\$
Transport	724 600\$
Hygiène du milieu	565 200\$
Santé et bien-être	18 900\$
Aménagement, urbanisme et développement	430 400\$
Loisirs et culture	608 600\$
Frais de financement	<u>202 400\$</u>
Total des dépenses de fonctionnement :	3 688 600\$

CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES

Remboursement de la dette à long terme	749 900\$
Affectations des activités d'investissement	2 300\$
Surplus accumulé affecté	(0\$)
Réserves financières et fonds réservés	<u>62 200\$</u>
Total conciliation à des fins budgétaires :	814 400\$

TOTAL DES DÉPENSES ET CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES : **4 503 000\$**

CONSIDÉRANT QUE les **revenus non fonciers** prévus s'élèvent à **1 841 407\$** et que les taxes spéciales pour le chemin des Oies-Blanches s'élèvent à **6 279\$**, dont 1 542\$ pour le secteur Villas et 4 708\$ pour le secteur Grenier-Allard.

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'**évaluation imposable** est de **200 405 300\$** et se répartit selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	174 591 368\$
➤ Immeubles 6 logements et +	2 689 483\$
➤ Immeubles non résidentiels	14 969 749\$
➤ Immeubles industriels	8 154 700\$

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'**évaluation imposable** au chemin des Oies-Blanches est de **2 371 800\$** pour le secteur Villas et de **4 986 200\$** pour le secteur Grenier-Allard.

CONSIDÉRANT QUE la **différence entre les revenus et les dépenses** représente un montant de **2 661 593\$** et que par conséquent, il est nécessaire d'imposer et de prélever une taxe foncière générale, pour un montant total de **2 655 314\$**, selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,21\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,24\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,15\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,30\$ par cent dollars d'évaluation imposable

ET une taxe foncière de secteur au Chemin des Oies-Blanches, pour un montant total de **6 279\$**, selon les secteurs suivants :

➤ Secteur Villas	0,065\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Secteur Grenier-Allard	0,095\$ par cent dollars d'évaluation imposable

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QU'une **taxe foncière** soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité **pour l'année 2016** selon les taux et les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,21\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,24\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,15\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,30\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Secteur Villas (taxe secteur add.)	0,065\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Secteur Grenier-Allard (taxe s. add.)	0,095\$ par cent dollars d'évaluation imposable

**RÉSOLUTION
No 2015-227**

Taux de la taxe spéciale 2016 pour les bénéficiaires du réseau d'aqueduc rang-3 sud

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2016 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du rang-3 sud, soit fixé par ce conseil à 210\$ par unité.

**RÉSOLUTION
No 2015-228**

Taux de la taxe spéciale 2016 pour les bénéficiaires du réseau d'aqueduc Domaine L'Île-des-Saules

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2016 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du rang-3 sud, soit fixé par ce conseil à 120\$ par unité.

**RÉSOLUTION
No 2015-229**

Taux de la taxe 2016 sur les matières résiduelles

ATTENDU QUE, selon l'article 8 du règlement numéro 2010-02 adopté à la séance ordinaire du 11 janvier 2010, le conseil de la municipalité de Saint-Prime décrète que la taxe sur les matières résiduelles est imposée par résolution, à compter de l'exercice financier 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU PAR CE CONSEIL QUE la taxe sur les matières résiduelles, pour l'année 2016, soit fixée comme suit :

- 210\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation;
- 105\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation saisonnière;
- 439\$ par usager pour les ICI (institutions, commerces et industries);
- 288\$ par usager pour les ICI fermes;
- Un supplément de 90.50\$ par résidence permanente visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques;
- Un supplément de 45.25\$ par résidence saisonnière visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques.

**RÉSOLUTION
No 2015-230**

Adoption du règlement No 2015-04 ayant pour objet de modifier le Règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements

ATENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU par ce conseil d'adopter le règlement

No 2015-04 intitulé « Règlement modifiant le Règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements »; lequel a pour but de :

- 1) Ajuster la tarification de la fromagerie avec les prévisions budgétaires 2016;
- 2) Ajuster les unités de base pour certaines catégories d'immeubles;
- 3) Ajuster le montant de la compensation applicable au traitement des eaux usées.

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE le programme des dépenses en immobilisations de la Municipalité de Saint-Prime pour les exercices financiers 2016-2017-2018 soit adopté par ce conseil.

Ce programme triennal est divisé en phases annuelles, et prévoit pour chacune des années les dépenses suivantes :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
2016	4 446
	500\$
2017	3 203 500\$ \$
2018	760 000\$ \$
<u>TOTAL</u>	<u>8 410</u>
	<u>000\$</u>

Ce programme triennal prévoit **18 projets** précis, tels que détaillés ci-dessous :

Emprunts à long terme (règlements)	Année	Montant	
2016			
1) Réfection avenue Albert-Perron, (1 600m) (subvention TECQ confirmée pour 212 000\$);	2016	520 000\$	
2) Réfection de route Marcel-Auclair (3.2 km) (subvention 50% à confirmer);	2016	1 500 000\$	
3) Réaménagement des bureaux administratifs (subvention 65%, accord préliminaire reçu);	2016	770 000\$	
4) Relocalisation de la caserne (subvention 65%, accord préliminaire reçu);	2016	830 000\$	
5) Développement domiciliaire – Golf et Domaine- des-Hirondelles (Le coût des travaux sera compensé à 100% par une taxe de secteur).	2016	<u>750 000\$</u>	4 370 000\$
Note : Subventions totales estimées à 2 202 500\$			
2017			
6) Prolongement de la rue des Pruniers (Revêtement de surface et bordures);	2017	65 000\$	
7) Prolongement de la rue des Cerisiers (140 m) et Cornouillers (125 m);	2017	595 000\$	
8) Prolongement de la rue Lavoie – Phase II;	2017	200 000\$	
9) Construction de la rue Lavoie (Revêtement de surface et bordures);	2017	25 000\$	
10) Parc de quartier – Quartier Vert-Eau;	2017	50 000\$	
11) Déphosphotation des bassins d'épuration (si subvention, prévue à 85%);	2017	2 145 000\$	
12) Circuit de mise en forme intergénérationnel (si subvention);	2017	<u>123 500\$</u>	3 203 500\$
Note : Subventions totales estimées à 1 920 800\$			
2018			
13) Relocalisation de la bibliothèque municipale (si subvention);	2018	<u>760 000\$</u>	<u>760 000\$</u>
Note : Subventions totales estimées à 380 000\$			
TOTAL EMPRUNT À LONG TERME			<u>8 333 500\$</u>

Fonds de roulement			
14) Camionnette;	2016	25 000\$	
15) Améliorations cuisine salle communautaire;	2016	12 000\$	
16) Revêtement de la surface du terrain de tennis (si subvention).	2016	<u>36 000\$</u>	73 000\$
			73 000\$
TOTAL FONDS DE ROULEMENT			

	2016	1 000\$	
	2016	<u>2 500\$</u>	3 500\$
17) Wi-Fi public – secteur loisirs;			
18) Matériel pour projet « sac à dos – Amuse-toi ».			3 500\$
TOTAL FONDS D'ADMINISTRATION			8 410 000\$
TOTAL DES PROJETS			

RÉSOLUTION
No 2015-232

Levée de l'assemblée

À 19h42, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée.

Lucien Boivin, maire
Président de l'assemblée

Régis Girard, directeur général
et secrétaire-trésorier

=====